

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 5 octobre 2021, à 19 h 00, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 00 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour.

2021-10-167

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET DU 14 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9 et du 14 septembre tels que rédigés.

2021-10-168

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DEBOURSES ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois septembre 2021.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2021.

2021-10-169

APPROBATION DE FACTURE - MINE SELEINE

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Mine Seleine au montant de 10 589.37 \$ taxes incluses.

2021-10-170 **ASPHALTAGE PORTION DE LA RUE DU QUAI**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte d'asphalter la portion de la rue du Quai (40M X 7M) pour un montant maximum de 20 000 \$.

2021-10-171 **REFINANCEMENT # 2 – LUMIÈRES DEL**

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte l'offre qui lui est faite de la caisse Desjardins du Littoral gaspésien pour son prêt # 2 pour un montant de 19 040 \$ à un taux de 3.8 % échéant en 2025 comme suit :

2022	4 500 \$	2023	4 700 \$	2024	4 800 \$	2025	5 040 \$
------	----------	------	----------	------	----------	------	----------

QUE la Municipalité autorise le directeur général a signé pour et au nom de la Municipalité les documents requis pour le renouvellement.

2021-10-172 **COMPTES À PAYER 2020 - APPROPRIATION DU SURPLUS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte d'approprier le surplus pour un montant de 23 405.25 \$ ce qui représente les comptes à payer (55 13120 000) de l'année 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2021-10-173 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 14 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »